

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été créée conformément aux exigences de : Norme de communication des dangers OSHA des États-Unis 2024 (29 CFR 1910.1200) et Loi sur les produits dangereux (LRC) du Canada et Règlement sur les produits dangereux (RPD), tels que modifiés

FDS n° : F-60050

Encre aqueuse - jaune

Date d'émission 23-févr.-2021

Date de révision 11-déc.-2025

Numéro de révision 1

1. Identification**Identificateur de produit****Nom du produit**

Encre aqueuse pour Xerox® Rialto® 900 Inkjet Press, Xerox® Brenva® HD Production Inkjet Press

N° de pièce 008R13310**Autres moyens d'identification**

Couleur jaune
Substance/mélange pur Mélange
Synonymes Aucun

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation**Utilisation recommandée** Imprimante à jet d' encre**Restrictions d'utilisation** Aucun renseignement disponible.**Données du fournisseur de la fiche de sécurité****Adresse du fournisseur**

Xerox Corporation
800 Phillips Rd
Webster, NY 14580

Xerox Canada Ltd
5650 Yonge Street
North York
Ontario M2M 4G7

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence**Numéro de téléphone du fournisseur** 1-800-275-9376 (U.S. & Canada)
initial**Numéro d'appel d'urgence** Informations surete (800)275-9376
Chemical Emergency only (Chemtrec) (800) 424-9300**Adresse de courriel** askxerox@xerox.com

Pour le document le plus récent <https://safety sheets.business.xerox.com>

2. Identification des dangers

Classification

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Catégorie 1

Éléments d'étiquetage

Danger



Mentions de danger

Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence - Prévention

Porter un équipement de protection des yeux et du visage.

Conseils de prudence - Réponse

Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Autres renseignements

Note spéciale

Contient un substance chimique qui peut provoquer des réaction allergique chez les personnes sensibles

3. Composition/information sur les ingrédients

Substance

Non applicable.

Mélange

| Nom chimique | No. CAS | % en poids | SGH Classification |
|---|-------------------|------------|---|
| Eau | 7732-18-5 | 45-55 | - |
| Glycérine | 56-81-5 | 30-40 | - |
| Pigment jaune | Secret commercial | 1-10 | - |
| 2-pyrrolidone | 616-45-5 | <3 | Eye Irrit 2 (C ≥ 10 %) (H319) Repro Tox 1B (C ≥ 3 %) (H360) |
| Triéthylène glycol, éther monobutylique | 143-22-6 | 1-10 | Eye Dam. 1 (C ≥ 30 %) (H318) Eye Irrit. 2 (20 % ≤ C < 30 %) |

| | | | |
|--|-------------------|--------|---|
| | | | (H319) |
| Polymère de polyuréthane | Secret commercial | <1.5 | - |
| Additif | 9014-85-1 | <1 | Aquatic Chronic 3 (H412) Skin Sens. 1B (H317) Eye Dam. 1 (H318) |
| 1,2-Hexanediol | 6920-22-5 | <1 | Eye Irrit. 2 (H319) |
| Éther monobutylique de polyéthylène glycol | 9004-77-7 | <1 | Eye Dam. 1 (H318) |
| 1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one | 2634-33-5 | <0.036 | Acute Tox. 2/inhal.(ATE = 0.21 mg/L, dusts or mists) (H330) Acute Tox. 4/oral (ATE = 450 mg/kg bw) (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1A (C ≥ 0.036 %) (H317) Aquatic Acute 1 (M = 1) (H400) Aquatic Chronic 1 (M = 1) (H410) |

Texte intégral des phrases H et EUH; voir la section 16

Remarque

"--" indique qu'aucune classification ou mention de danger ne s'applique.

4. Premiers soins

Description des premiers soins

Conseils généraux

Présenter cette fiche signalétique au médecin traitant.

Inhalation

Déplacer à l'air frais. Obtenir immédiatement des soins médicaux si des symptômes apparaissent.

Contact avec les yeux

Consulter immédiatement un médecin. Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins quinze minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Garder les yeux grands ouverts lors du rinçage. Ne pas frotter la partie touchée.

Contact avec la peau

Laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Obtenir des soins médicaux si l'irritation évolue et persiste.

Ingestion

Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler un médecin.

Équipement de protection individuelle pour les intervenants en premiers soins

Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir la section 8).

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes

Peut causer une rougeur et un larmoiement des yeux.

Effets d'une exposition

Aucun renseignement disponible.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note aux médecins Traiter en fonction des symptômes.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

| | |
|--|--|
| Agents extincteurs appropriés | Utiliser une pulvérisation d'eau; ne pas utiliser de jets pleins. |
| Moyens d'extinction inappropriés | Ne pas disperser un produit renversé avec des jets d'eau à haute pression. |
| Dangers particuliers associés au produit chimique | Ne pas laisser le ruissellement provenant de la lutte contre un incendie pénétrer dans les canalisations ou les cours d'eau. |
| Produits de combustion dangereux | Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs irritants. |
| Données sur les risques d'explosion | |
| Sensibilité au choc | Aucun. |
| Sensibilité à la décharge électrostatique | Aucun. |
| Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers | En cas d'incendie ou d'explosion, ne pas respirer les émanations. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Porter un appareil respiratoire autonome pour lutter contre un incendie, si nécessaire. |

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

| | |
|---|---|
| Précautions personnelles | Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. |
| Autres renseignements | Consulter les mesures de protection données aux sections 7 et 8. |
| <u>Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage</u> | |
| Méthodes de confinement | Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Tenir à l'écart des drains, des égouts, des fossés et des cours d'eau. |
| Méthodes de nettoyage | Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés. Nettoyer la surface contaminée à fond. |
| Prévention des dangers secondaires | Bien nettoyer les zones et les objets contaminés en respectant les règlements sur l'environnement. |
| Références à d'autres sections | Consulter la section 8 pour plus de renseignements Consulter la Section 16 pour plus de renseignements |

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

| | |
|--|---|
| Conseils sur la manutention sécuritaire | Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. |
|--|---|

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Garder sous clef.
Conserver hors de la portée des enfants.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle**Paramètres de contrôle**
Limites d'exposition

| Nom chimique | ACGIH TLV | OSHA PEL | NIOSH |
|--------------|-----------|--|-------|
| Glycérine | - | TWA: 15 mg/m ³ mist, total particulate TWA: 5 mg/m ³ mist, respirable fraction (vacated) TWA: 10 mg/m ³ mist, total particulate (vacated) TWA: 5 mg/m ³ mist, respirable fraction | - |

| Nom chimique | Alberta | Colombie-Britannique | Ontario | Québec |
|--------------|-----------------------------|---|---------|------------------------------------|
| Glycérine | TWA: 10 mg/m ³ ; | TWA: 10 mg/m ³ ; TWA: 3 mg/m ³ ; respirable | - | TWAEV: 10 mg/m ³ ; mist |

| Nom chimique | Nunavut | Île-du-Prince-Édouard | Saskatchewan | Yukon |
|--------------|---|-----------------------|---|---|
| Glycérine | TWA: 10 mg/m ³ ; STEL: 20 mg/m ³ ; | | TWA: 10 mg/m ³ ; mist STEL: 20 mg/m ³ ; mist | TWA: 30 mppcf; mist TWA: 10 mg/m ³ ; mist |

Limites d'exposition professionnelle biologique

Ce produit, sous sa forme commerciale, ne contient aucune matière dangereuse avec des limites biologiques établies par les organismes de réglementation particuliers à une région.

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection des mains Porter des gants appropriés.

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales d'utilisation. En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, une ventilation et une évacuation peuvent se révéler nécessaires.

| | |
|---|---|
| Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement | Ne pas laisser s'écouler dans un égout, sur le sol ou dans un plan d'eau. |
| Considérations générales sur l'hygiène | Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. |
| Risques thermiques | Aucun dans des conditions normales de traitement. |

9. Propriétés physiques et chimiques

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|---------|
| Aspect | Opaque |
| État physique | Liquide |
| Couleur | jaune |
| Odeur (y compris le seuil olfactif) | Faible |

| <u>Propriété</u> | <u>Valeurs</u> | <u>Remarques • Méthode</u> |
|---|--------------------------|----------------------------|
| Point de fusion / point de congélation | Non applicable | Aucun connu |
| Point d'ébullition (ou point initial d'ébullition ou plage d'ébullition) | Non applicable | Aucun connu |
| Inflammabilité | Aucune donnée disponible | Aucun connu |
| Limites d'inflammabilité dans l'air | | Aucun connu |
| Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité | Ininflammable | |
| Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité | Ininflammable | |
| Point d'éclair | > 100 °C / 212.0 °F | Aucun connu |
| Température d'auto-inflammation | Non applicable | Aucun connu |
| Température de décomposition SADT (°C) | Non applicable | Aucun connu |
| pH | 8.2 - 9.5 | Aucun connu |
| pH (en solution aqueuse) | Aucune donnée disponible | Aucun connu |
| Viscosité cinématique | Non applicable | Aucun connu |
| Viscosité dynamique | Non applicable | Aucun connu |
| Solubilité | Aucune donnée disponible | Aucun connu |
| Solubilité dans l'eau | Soluble dans l'eau | Aucun connu |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur logarithmique) | Non applicable | Aucun connu |
| Pression de vapeur (comprend le taux d'évaporation) | Non applicable | Aucun connu |
| Taux d'évaporation | Non applicable | Aucun connu |
| Densité et/ou densité relative | Non applicable | Aucun connu |
| Masse volumique apparente | Non applicable | |
| Masse volumique du liquide | 1.11 g/cm ³ | |
| Densité de vapeur relative | Non applicable | Aucun connu |
| Caractéristiques des particules | | Aucun connu |
| Dimension de particules | Aucune donnée disponible | |
| Distribution granulométrique | Aucune donnée disponible | |

Autres renseignements

| | |
|--------------------------------|----------------|
| Teneur en COV | Aucun |
| Point de ramollissement | Non applicable |

Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés explosives

Non applicable

10. Stabilité et réactivité

| | |
|--|--|
| Réactivité | Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation. |
| Stabilité chimique | Stable dans des conditions normales. |
| Risques de réactions dangereuses | Aucun dans des conditions normales de traitement. |
| Conditions à éviter | Températures extrêmes et lumière directe du soleil. |
| Matières incompatibles | Acides forts. Bases fortes. Agents oxydants forts. |
| Produits de décomposition dangereux | Non défini, mais peut inclure des oxydes toxiques de carbone et d'azote. |

11. Données toxicologiques

Note : Les données de toxicité ci-dessous est basé sur les résultats du test des matériaux similaires reprographie.

Informations sur les voies d'exposition probables**Renseignements sur le produit**

| | |
|------------------------------|--|
| Inhalation | Aucun effet connu dans des conditions normales d'utilisation. |
| Contact avec les yeux | Provoque des lésions oculaires graves. |
| Contact avec la peau | Peut causer une irritation. |
| Ingestion | Une ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et la diarrhée. |

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Peut causer une rougeur et un larmolement des yeux.

Toxicité aiguë .

Mesures numériques de la toxicité**Renseignements sur les composants**

| Nom chimique | DL50 par voie orale | DL50 par voie cutanée | CL50 par inhalation |
|--|-----------------------|-------------------------|-------------------------|
| Eau | > 90 mL/kg (Rat) | - | - |
| Glycérine | = 27200 mg/kg (Rat) | > 10 g/kg (Rabbit) | > 5.85 mg/L (Rat) 4 h |
| 2-pyrrolidone | 6500 mg/kg (Rat) | > 2000 mg/kg (Rabbit) | > 80 ppm (Rat) 8 h |
| Triéthylène glycol, éther monobutylique | = 5300 mg/kg (Rat) | = 3540 mg/kg (Rabbit) | - |
| Éther monobutylique de polyéthylène glycol | - | = 3540 mg/kg (Rabbit) | - |

| | | | |
|-------------------------------|----------------------|----------------------|---|
| 1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one | = 1020 mg/kg (Rat) | > 2000 mg/kg (Rat) | - |
|-------------------------------|----------------------|----------------------|---|

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Peut causer une irritation de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Classification fondée sur les données disponibles pour les ingrédients. Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales Non mutagène selon le test d'Ames.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité pour la reproduction Ce produit ne présente pas de dangers connus ou suspectés pour la reproduction.

STOT - exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres effets nocifs Although liquid ink is not an aquatic toxin, microplastics may be a physical hazard to aquatic life and should not be allowed to enter drains, sewers, or waterways.

12. Données écologiques

Écotoxicité Non considéré comme nocif pour la vie aquatique.

Écotoxicité aquatique

| Nom chimique | Algues/plantes aquatiques | Poissons | Toxicité pour les microorganismes | Crustacés |
|---|---|---|-----------------------------------|---|
| Glycérine | - | LC50: 51 - 57mL/L (96h, <i>Oncorhynchus mykiss</i>) | - | - |
| 2-pyrrolidone | EC50: =250mg/L (72h, <i>Desmodesmus subspicatus</i>) EC50: =84mg/L (96h, <i>Desmodesmus subspicatus</i>) | LC50: 4600 - 10000mg/L (96h, <i>Brachydanio rerio</i>) | - | - |
| Triéthylène glycol, éther monobutylique | EC50: >500mg/L (72h, <i>Desmodesmus subspicatus</i>) | LC50: =2400mg/L (96h, <i>Pimephales promelas</i>) | - | EC50: >500mg/L (48h, <i>Daphnia magna</i>) |

Écotoxicité terrestre Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Persistance et dégradation Ne se biodégrade pas facilement.

Potentiel de bioaccumulation

| Nom chimique | Coefficient de partage | Facteur de bioconcentration (FBC) | Facteur d'amplification trophique (FAT) |
|--|------------------------|-----------------------------------|---|
| Glycérine | -1.75 | - | - |
| 2-pyrrolidone | -0.71 | - | - |
| Triéthylène glycol, éther monobutylique | 0.51 | - | - |
| Additif | 2.5 | - | - |
| 1,2-Hexanediol | 0.58 | - | - |
| Éther monobutylique de polyéthylène glycol | 0.436 | - | - |
| 1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one | 0.99 | - | - |

Mobilité dans le sol

Le produit est insoluble et flotte sur l'eau.

Autres effets nocifs

Aucun renseignement disponible.

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ce mélange ne contient aucune substance qui a des propriétés perturbatrices du système endocrinien par rapport aux organismes non ciblés.

13. Données sur l'élimination**Méthodes d'élimination****Déchets de résidus/produits inutilisés**

Peut être enfoui ou incinéré, quand cela est conforme à la réglementation locale.

Emballage contaminé

Éliminer le contenu/les contenants conformément à la réglementation locale.

Autres renseignements

Ne pas verser le produit dans les égouts ; ne pas rincer le récipient avant de le jeter.
 Although liquid ink is not an aquatic toxin, microplastics may be a physical hazard to aquatic life and should not be allowed to enter drains, sewers, or waterways.

14. Informations relatives au transport**Note :**

Cette substance n'est pas soumise à la réglementation comme une marchandise dangereuse pour expédition

DOT

Non réglementé

IATA

Non réglementé

IMDG

Non réglementé

15. Informations sur la réglementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements internationaux

Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Non applicable

La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants Non applicable

La Convention de Rotterdam Non applicable

Inventaires internationaux

TSCA Listed / Active or Exempt.

| Nom chimique | No. CAS | État de la liste d'inventaire | Désignation de l'activité commerciale |
|--|-----------|-------------------------------|---------------------------------------|
| Eau | 7732-18-5 | Présent | Active |
| Glycérine | 56-81-5 | Présent | Active |
| Pigment jaune | - | Présent | Active |
| 2-pyrrolidone | 616-45-5 | Présent | Active |
| Triéthylène glycol, éther monobutylique | 143-22-6 | Présent | Active |
| Polymère de polyuréthane | - | - | Inconnu * |
| Additif | 9014-85-1 | Présent | Active |
| 1,2-Hexanediol | 6920-22-5 | Présent | Active |
| Éther monobutylique de polyéthylène glycol | 9004-77-7 | Présent | Active |
| 1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one | 2634-33-5 | Présent | Active |

*Contacter le fournisseur pour plus de détails. Une ou plusieurs substances de ce produit ne sont pas répertoriées dans l'inventaire TSCA des États-Unis, dans l'inventaire confidentiel TSCA des États-Unis ou sont par ailleurs exemptées des obligations d'inscription à l'inventaire.

| | |
|----------------------|---|
| LIS/LES | Est conforme à (aux). |
| EINECS/ELINCS | Est conforme à (aux). |
| ENCS | Est conforme à (aux). |
| IECSC | Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire. |
| KECL | Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire. |
| PICCS | Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire. |
| AIIC | Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire. |
| NZIoC | Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire. |
| TCSI | Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire. |

Légende :

- TSCA** - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)
- LIS/LES** - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada
- EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
- ENCS** - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon
- IECSC** - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
- KECL** - Inventaire coréen des produits chimiques existants

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

AIIIC - Inventaire australien des substances chimiques industriels

NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande

TCSI - Inventaire des Substances Chimiques de Taiwan

Règlements fédéraux aux États-Unis

SARA 313

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit contient un ou des produits chimiques soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Part 372.

| Nom chimique | SARA 313 - Valeurs de seuil % |
|---|-------------------------------|
| Triéthylène glycol, éther monobutylique | 1.0 |

SARA 311/312 Catégories de dangers

Si ce produit satisfait les critères de déclaration de l'EPCRA 311/312 Tier II à la norme 40 CFR 370, consulter la section 2 de cette FDS pour des classifications appropriées.

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

CAA (Loi sur la qualité de l'air)

Ce produit contient les substances suivantes qui sont des polluants réglementés par la Loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act - CAA).

| Nom chimique | Polluants atmosphériques dangereux (HAP) | Substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO) |
|--|--|---|
| Triéthylène glycol, éther monobutylique (1-10) | Présent | - |

CERCLA

Ce matériel, tel que fourni, ne contient aucune substance réglementée comme substance dangereuse en vertu de la Loi de Responsabilité Environnementale et de Réponse Compensatoire Exhaustive des États-Unis (CERCLA) (40 CFR 302) (CERCLA) (40 CFR 302) ou de la Loi sur les Modifications et Réautorisation du Fond Spécial pour l'environnement des États-Unis (SARA) (40 CFR 355). Il peut y avoir des exigences de rapport spécifiques au niveau local, régional ou de l'État concernant les rejets de ce matériau.

États-Unis - Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65.

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Bien que ce produit contienne des substances incluses dans certaines réglementations américaines sur le droit à l'information, les particules sont liées dans une matrice unique et, par conséquent, le produit ne présente aucun danger particulier.

| Nom chimique | New Jersey | Massachusetts | Pennsylvanie |
|---|------------|---------------|--------------|
| Eau | - | - | X |
| Glycérine | X | X | X |
| 2-pyrrolidone | - | X | X |
| Triéthylène glycol, éther monobutylique | X | - | X |

Renseignements de l'étiquette de l'EPA américaine

Numéro d'homologation des Non applicable

pesticides de l'EPA

16. Autres informations

NFPA Risques pour la santé 3 Inflammabilité 1 Instabilité 0 Dangers particuliers -
HMIS Risques pour la santé 3 Inflammabilité 1 Dangers physiques 0 Protection individuelle X

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

La liste peut inclure des phrases qui ne s'appliquent pas à ce produit

Texte complet des mentions de danger indiquées à la section 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H330 - Mortel par inhalation

H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus

H400 - Très toxiques pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

| | |
|----------------|---|
| ACGIH | Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux |
| ADN | Accord relatif au transport international de marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (Europe) |
| ADR | Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (Europe) |
| AIIC | Inventaire australien des substances chimiques industriels |
| ATE | Estimation de toxicité aiguë |
| ASTM | Société américaine d'essais des matériaux |
| bar | Valeurs de référence biologiques pour les composés chimiques en milieu de travail |
| BAT | Valeurs de tolérance biologiques pour une exposition professionnelle |
| BEL | Limites d'exposition biologique |
| bw | Poids corporel |
| Valeur plafond | Valeur limite maximale |
| CMR | Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction |
| DOT | Département des transports (États-Unis) |
| DSL | Liste intérieure des substances (Canada) |
| EmS | Programme d'urgence |
| ENCS | Substances chimiques existantes et nouvelles (Japon) |
| EPA | Agence américaine de protection de l'environnement (Environmental Protection Agency) |
| GHS | Système général harmonisé |
| HMIS | Système d'identification des matières dangereuses |
| CIRC | Centre international de recherche sur le cancer |
| IATA | Association du transport aérien international |
| IBC | Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac |
| OACI | Organisation de l'aviation civile internationale |
| IECSC | Inventaire des substances chimiques existantes en Chine |
| IMDG | Code maritime international des marchandises dangereuses |
| IMO | Organisation maritime internationale |
| ISO | Organisation internationale de normalisation |
| KECI | Inventaire coréen des produits chimiques existants |
| CL50 | Concentration létale pour 50% d'une population étudiée |
| DL50 | Dose létale pour 50 % d'une population étudiée (dose létale moyenne) |

| | |
|---------|---|
| MARPOL | Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires |
| NFPA | National Fire Protection Association |
| NIOSH | National Institute for Occupational Safety and Health |
| n.s.a. | Non spécifié ailleurs |
| CSENO | Concentration sans effet nocif observé |
| DSENO | Dose sans effet nocif observé |
| NOELR | Taux de charge sans effet observable |
| NTP | Programme national de toxicologie (États-Unis) |
| NZIoC | Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande |
| OECD | Organisation de coopération et de développement économiques |
| LEMT | Limites d'exposition professionnelle |
| OSHA | Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis |
| TBP | Substance toxique bioaccumulable persistante |
| PICCS | Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines |
| PMT | Persistante, mobile et toxique |
| PPE | Équipement de protection individuelle |
| QSAR | Relation structure-activité quantitative |
| RID | Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer (Europe) |
| SADT | Température de décomposition autoaccélérée |
| SAR | Relation structure-activité |
| SARA | Superfund Amendments and Reauthorization Act |
| FS | Fiche de données de sécurité |
| SL | Limite à la surface |
| STEL | Limite d'exposition de courte durée |
| STOT RE | Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée |
| STOT SE | Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique |
| TCSI | Inventaire des Substances Chimiques de Taiwan |
| TMD | Transport de marchandises dangereuses (Canada) |
| TSCA | Loi réglementant les substances toxiques (États-Unis) |
| TWA | Moyenne pondérée dans le temps |
| UN | Nations Unies |
| VOC | Composés organiques volatils |
| vPvB | Très persistante et très bioaccumulative |
| vPvM | Très persistante et très mobile |
| As | Substance allergène |
| DS | Sensibilisant cutané |
| Ot | Ototoxique |
| pOt | Ototoxique - risque de troubles auditifs |
| PS | Photosensibilisateur |
| RS | Sensibilisant respiratoire |
| S | Sensibilisateur |
| poS | Sensibilisant - susceptible de provoquer un asthme professionnel |
| Sa | Asphyxiant simple |
| Sd | Désignation de la peau |
| pSd | Désignation de la peau - potentiel d'absorption cutanée |
| Sdv | Désignation de la peau - vacante |
| Sk | Notation de la peau |
| dSk | Indication pour la peau - risque d'absorption cutanée |
| pSk | Notation cutanée - potentiel d'absorption cutanée |

Références aux documents de base et aux sources de données utilisés pour établir la FDS

Agence américaine pour le registre des substances toxiques et des maladies (Agency for Toxic Substances and Disease Registry, ATSDR)

Base de données ChemView de l'Environmental Protection Agency (Agence pour la protection de l'environnement) aux États-Unis
Autorité européenne de sécurité des aliments (AESA)
Agence américaine de protection de l'environnement (Environmental Protection Agency)
Guide de seuils d'exposition aiguë (AEGL)
Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis
Substances chimiques produites en grandes quantités de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis (Agence pour la protection de l'environnement)
Journal sur la recherche alimentaire (Food Research Journal)
Base de données de substance dangereuses
Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes (IUCLID)
Institut national japonais de technologie et de l'évaluation (National Institute of Technology and Evaluation, NITE)
Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)
NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)
National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP) (Bibliothèque nationale de médecine aux États-Unis)
Bibliothèque nationale de médecine
Programme national de toxicologie aux États-Unis (NTP)
Nouvelle-Zélande - Base de données de classification et d'information sur les produits chimiques (CCID = Chemical Classification and Information Database)
Publications de l'Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) sur l'environnement, la santé et la sécurité
Programme de l'Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) sur les produits chimiques à volume de production élevé
Ensemble de données de filtrage de l'Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD)
Organisation mondiale de la santé des Nations Unies, OMS (World Health Organization, WHO)

Date de révision 11-déc.-2025

Note de révision Sections de la FS mises à jour. 1. Adresse pour certaines régions mise à jour.

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique